

Mazaugues : Provence Granulats pourra exploiter une carrière

Le préfet valide le projet de l'industriel au pied de la Sainte-Baume, où se dessine le parc naturel régional. Il provoque la révolte des élus locaux et départementaux

Indignés, scandalisés ! Les élus de la Provence verte en général, et ceux de Mazaugues en particulier, n'ont pas apprécié la décision prise le 29 juin dernier par le préfet du Var. Ce jour-là, Paul Mourier a signé un arrêté autorisant « la société Provence Granulats à exploiter une carrière et une installation de traitement de matériaux au lieu-dit "Le Caire de Sarasin" » sur le territoire de la commune, située en plein cœur du massif de la Sainte-Baume. Une exploitation de 400 000 tonnes sur une superficie de 44 hectares.

Au dessus d'un trésor aquifère

Dans son bureau, le maire Denis Lavigogne peste de rage. « Cette décision est une catastrophe pour notre environnement. L'État autorise un carrier à s'installer dans le périmètre du futur parc naturel régional de la Sainte-Baume. De surcroît, l'exploitation sera implantée au-dessus d'une réserve d'eau de sept millions de mètres cubes. Si cela n'est pas un scandale, je ne crois plus en rien. »



Le conseiller municipal Alain Darmuzey et le maire Denis Lavigogne, sur le site où sera exploitée pendant 20 ans une carrière, en plein cœur du massif de la Sainte Baume. Les deux élus entendent manifester leur désapprobation.

(Photo A.R.)

« Ce site a été déclaré stratégique par l'Agence de l'eau dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée, ajoute le conseiller municipal Alain Darmuzey, c'est un des 507 captages

français classés "Grenelle". Il approvisionne le lac Sainte-Suzanne à Carcès, soit la ressource essentielle de Toulon et sa région. Peut-on prendre le risque de polluer une telle

chasse en cas d'effondrement ? »

Réunion publique jeudi soir

Car le risque serait réel. Lors d'une étude complé-

mentaire à la suite du débat public sur la Ligne à grande vitesse, le rapport de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques laissait apparaître que « les vides résiduels

dans les gisements de bauxite sont nombreux, et à long terme, pour les travaux les plus profonds, des mouvements de terrain de type affaissement, mais aussi effondrement en masse ne sont pas exclus ». Pour Denis Lavigogne et ses collègues, « ce qui est valable pour le passage d'un train est accru lorsqu'il s'agit de creuser en profondeur ». À cela, les élus ajoutent le phénomène des transports avec un camion toutes les six minutes sur les RD5 et RD95. Sans oublier l'enjeu économique. « La création d'une telle carrière correspond à l'abandon de la zone d'activité agricole et biologique que nous souhaitons créer. Une savonnerie, une pisciculture et un camping nous permettraient de créer trente emplois. La carrière fera fuir les investisseurs. »

Un recours en contentieux sera prochainement déposé au tribunal administratif. Une réunion publique est organisée jeudi à 18h30 à la salle du château à Mazaugues. La foule des grands soirs y est attendue.

ALAIN REVELLO

arevello@varmatin.com

Unanimentement contre

Le projet de carrière à Mazaugues fait l'unanimité contre lui. Pour Horace Lanfranchi, président du conseil général, « le département restera sur sa position qui est délibérée. Nous sommes contre l'implantation de cette carrière au pied du massif de la Sainte-Baume, un haut lieu de l'histoire du Var, et nous nous devons de préserver l'image du passé qu'elle soit culturelle ou culturelle. » Président du syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional de la Sainte-Baume, Michel Gros estime que « cette décision va à l'encontre des intérêts du territoire. On met en place un parc naturel régional et dans le même temps on défigure un site, une commune. C'est incompréhensible

d'autant que les services de l'État sont incapables de dresser un plan de prévention des risques miniers. » Michel Gros s'interroge également sur la nécessité d'implanter une carrière alors que celle de Signes approvisionne déjà l'Est varois en agrégats. Il est rejoint sur ce point par Horace Lanfranchi : « Certaines carrières inexploitées auraient pu être réactivées. » Enfin, Michael Latz, président du syndicat mixte de la Provence verte, est surpris par la forme et la méthode. « Cette zone est très sensible au vu des réserves d'eau. De plus, cette décision a été prise sans concertation alors que nous élaborons un schéma de cohérence national. C'est très surprenant. »

Robert Bossolini : « Notre projet est irréprochable »

Au siège de Provence Granulats, la filiale du groupe Audemard, Robert Bossolini se déclare enchanté de la décision préfectorale qui lui permettra d'alimenter en agrégats les secteurs de Cuers, Saint-Maximin et Brignoles. « Elle ne fait que donner suite aux nombreuses études réalisées, dont les trois supplémentaires demandées par le préfet. Toutes concordent sur le fait que notre projet est irréprochable. » Il serait même un exemple en matière d'isolation phonique et de protection des poussières. « Les bâtiments que nous construirons auront un bardage double peau. Aucune carrière en France n'est équipée de cette manière. Surtout

pas celle de la Baume Saint-Michel à Mazaugues qui est à ciel ouvert depuis des années. » Le directeur technique écarte d'un revers de la main la dangerosité et le risque d'effondrement. « Nous avons travaillé sur les plans laissés par Pechiney après l'abandon des mines. Contrairement à ce que disent les experts qui influencent les élus varois, nous travaillerons au-dessus de galeries de drainage. Il n'y a donc aucun risque d'effondrement et encore moins de pollution. » Pour le carrier, la jalousie est la seule explication à l'ensemble des embûches auquel sa société a dû faire face. « Notre projet gêne beaucoup de concurrents et le

maire s'arc-boute sur les mauvaises interprétations qu'on lui fait. Nous avons la réputation d'être de grands professionnels et cela ne plaît pas à tout le monde. Pourtant, toutes les municipalités avec lesquelles nous travaillons sont très satisfaites. » À propos du risque sur les routes du secteur, là encore Robert Bossolini a la réponse. « Nous utiliserons le même réseau que Pechiney à l'époque. Hormis que la fréquentation est divisée par deux. » Tout recours n'étant pas suspensif, Provence Granulats devrait prochainement défricher le terrain. « Nous avons pour 18 mois de travaux. Ensuite, nous pourrions lancer l'exploitation. »